

La lettre des élus



Parc naturel régional du Vexin français

Mardi 20 décembre 2022

Nos élus sont reconnus

Pour commencer cette Lettre des Elus, je tiens à féliciter, au nom du Parc, la nomination au rang de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire de Vétheuil et Présidente de la commission Patrimoine du Parc, et Monsieur Cédric GUILLAUME, 1er Adjoint au Maire à Juziers et membre du Bureau Syndical du Parc.

L'ordre des Arts et des Lettres est destiné à récompenser les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire ou par la contribution au rayonnement qu'elles ont apportée au domaine des Arts et des Lettres en France et dans le monde.

Cette distinction est donc une reconnaissance d'un engagement fort au service de la culture de la part de nos deux élus, que je tiens encore une fois à féliciter.

Benjamin Demailly
président du Parc

[\[retour en haut de page \]](#)

Etat d'avancement de la procédure de la révision de charte

Lors de la réunion du Comité Syndical du 28 novembre 2022, un point a été fait sur les suites de la procédure de renouvellement de classement du Parc naturel régional du Vexin français.

La Présidente de la Région Île-de-France a sollicité le 25 juillet dernier l'avis du Préfet de Région sur le projet de Charte « Horizon 2040 » adopté par le Comité Syndical du 16 mai 2022. Le 5 septembre 2022, un examen préalable conjoint entre les services de l'Etat et les rapporteurs désignés par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a permis d'analyser la complétude du dossier et son adéquation avec les attentes du ministère chargé de l'environnement. Le Préfet de Région, par courrier en date du 3 novembre 2022, a transmis à la Présidente de Région Île-de-France, dont une copie a été communiquée au Président du Parc, les points sur lesquels le projet devait être complété :

- Préciser la traduction territoriale de la Stratégie nationale des aires protégées
- Mieux prendre en compte des enjeux de la Trame Verte et Bleue en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

- Apporter des précisions sur les engagements des collectivités en matière d'affichage publicitaire et sur les interdictions concernant la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels
- S'assurer de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte
- Apporter des compléments sur les enjeux et mesures liés à la ressource en eau
- Renforcer le travail sur les questions de gestion forestière
- Apporter des compléments sur la question de la méthanisation, tel que prévu dans la délibération du Comité syndical du 16 mai

Les maires et délégués au Parc ont été sollicités pour faire part, avant le 15 janvier 2023, de leurs éventuelles suggestions et contributions concernant les compléments attendus par les rapporteurs du CNPN sur le projet de charte.

Une fois le document complété et adopté par les membres du Comité Syndical, le projet de Charte sera soumis une nouvelle fois à l'examen conjoint pour passage en commission des espaces protégés du CNPN qui sera suivi de l'avis du Préfet de Région.

Le calendrier prévisionnel des prochaines étapes avant la présentation pour vote de la version amendée du projet de charte en réunion extraordinaire du Comité syndical le 3 avril 2023 est le suivant :

- **23/01/2023** : Réunion des membres de la Commission Permanente (CP) et du Bureau Syndical (BS) pour une séance extraordinaire sur le sujet du projet de charte. L'objectif de cette réunion sera de débattre sur les apports et modifications travaillés par les services suite à la visite des rapporteurs de novembre 2022 et en lien avec les échanges intermédiaires avec les services de la Région et de la DRIEAT. Ainsi que la présentation de la synthèse des contributions transmises par les maires et délégués du Syndicat mixte.
- **27/02/2023** : Réunion des membres de la Commission Permanente et du Bureau Syndical dont l'objectif sera d'acter l'intégration des retours et valider les éléments de présentation qui auront lieu lors des commissions thématiques de la semaine du 6 au 10 mars 2023.
- **Du 6 au 10 mars** : Réunion des Commissions thématiques lors desquelles seront présentés les sujets qui ont fait l'objet de modifications.
- **20/03/2023** : Réunion ordinaire du Bureau syndical suivie d'une réunion ordinaire du Comité syndical.
- **03/04/2023** : Réunion des membres du Comité syndical pour une séance extraordinaire pour l'approbation de l'amendement du projet de charte.

[\[retour en haut de page \]](#)

Un « fonds vert » pour aider les territoires à accélérer la transition écologique

Le fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « fonds vert » mis en place par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sera utilisable dès 2023. Il comprend trois grands axes :

- Un axe sur le renforcement de la performance environnementale avec la rénovation énergétique des bâtiments publics avec un objectif de 40% de réduction des émissions de CO2 des bâtiments tertiaires en 2030, et la rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public.

La rénovation énergétique des bâtiments publics correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux ou intercommunaux et visant à diminuer leur consommation énergétique.

Les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter à la fois :

- sur des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage sur des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...)
- sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement
- sur des opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

- Un axe sur l'adaptation des territoires au changement climatique portant notamment sur la prévention des inondations et des incendies,
- Et enfin un axe sur l'amélioration du cadre de vie comprenant notamment l'accompagnement à la stratégie nationale biodiversité 2030.

Les bénéficiaires sont les collectivités et associations oeuvrant dans ces domaines.

Ce fonds, doté de 2 milliard d'euros, sera géré par les Préfets et adapté localement en fonction des territoires.

Les demandes d'aides s'effectueront sur l'outil « Démarches simplifiées » via la plate-forme Aides territoires.

L'équipe environnement du Parc peut vous aider et vous conseiller dans le montage de vos projets.

■ **Pour tous renseignements :** [ici](#)

[\[retour en haut de page \]](#)

La Région Île-de-France vient de boucler une nouvelle étape de la concertation préalable à la révision de son schéma directeur (SDRIF)

La Région a lancé la concertation préalable à l'élaboration de son schéma directeur (SDRIF-E, pour Environnemental) à l'horizon 2040.

L'enjeu consiste à la fois à permettre l'accueil de 50.000 habitants tous les ans, ce qui nécessite le développement de logements, activités et équipements, tout en adaptant les territoires franciliens au changement climatique, en promouvant notamment une sobriété foncière plus affirmée et une préservation accrue de la biodiversité. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040. Cette phase de concertation s'est déroulée du 16 septembre au 15 décembre sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Un bilan de cette concertation sera fait afin de nourrir directement l'écriture du futur SDRIF-E.

■ **L'actualité du SDRIF-E est consultable sur** [le site internet de la Région](#)

[\[retour en haut de page \]](#)

Première échéance du « Décret Tertiaire » au 31 décembre 2022 pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

Comme nous l'avons déjà rappelé dans la Lettre des élus de juillet dernier, les communes ont l'obligation de suivre leur consommation énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux dont la surface cumulée est supérieure à 1000 m², et de prévoir des travaux avec pour objectif de baisser la consommation de 40 % d'ici 2030 et 60% d'ici 2050.

La première échéance obligatoire consiste à saisir dans la plateforme OPERAT les données de consommation énergétique des bâtiments ou ensembles concernés avant le 31 décembre. La procédure demande aux collectivités de retrouver leurs données de consommation énergétiques entre 2010 et

2019 en vue de fixer l'année de référence qui servira de base pour atteindre les objectifs du Décret tertiaire.

De nombreuses communes vexinoises sont concernées, car le seuil de 1000 m² de plancher s'applique en additionnant toutes les surfaces de plancher des bâtiments présents sur une même unité foncière (plusieurs parcelles contiguës) : par exemple une mairie, une école et une cantine situés sur un même ilot peuvent aisément atteindre ou dépasser ce seuil. Pour en savoir plus, les communes peuvent solliciter le soutien de leurs Conseillers en Energie Partagé (CEP), service cofinancé par le Parc et assuré par Soliha dans le Val d'Oise, et Energies Solidaires dans les Yvelines.

[\[retour en haut de page \]](#)

Etude sur le développement de la production photovoltaïque dans les zones d'activités du territoire

L'installation d'ouvrages de production photovoltaïque reste aujourd'hui très anecdotique dans le Vexin français (quelques centaines de m² de capteurs sur des hangars agricoles, quelques bâtiments d'activités et quelques maisons individuelles).

La légitime attention portée aux paysages et patrimoines et la mise en œuvre au quotidien des servitudes (sites, abords de Monuments Historiques) induisent une forme d'immobilisme des porteurs de projets potentiels qui craignent de ne pas obtenir les autorisations nécessaires et s'interdisent donc de développer de tels projets.

Dans le cadre de son Plan Climat Energie territorial, le Parc a décidé de lancer, avec le soutien de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports) une démarche d'étude et de promotion afin de favoriser le développement de la production d'électricité photovoltaïque, en priorité dans les zones d'activités du territoire, ainsi que sur quelques bâtiments ou ensembles de bâtiments présentant un faible enjeu paysager et architectural. En effet, si la préservation stricte des espaces les plus patrimoniaux comme les cœurs de villes et de villages avec leur paysage de toitures anciennes aux formes et couleurs variées peut faire consensus, il existe à l'échelle du territoire du Parc des espaces et des ensembles de bâtiments sans caractère patrimonial particulier (bâtiments d'activités, certains collèges ou groupes scolaires) et sur lesquels un développement d'ouvrages de production photovoltaïque pourrait légitimement être promu par l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette démarche sera engagée au premier trimestre 2023 en lien avec les communes et communautés concernées par ces espaces d'activités et équipements publics.

[\[retour en haut de page \]](#)

Arbres de nos villes et villages

Un nombre croissant de communes (Marines, Magny-en-Vexin, Longuesse, Moussy, Courcelles-sur-Viosne, Ronquerolles, Vétheuil, etc.) ainsi que des particuliers sollicitent les conseils et l'appui du Parc en ce qui concerne le choix, la plantation, l'entretien ou la conservation d'arbres dans les espaces bâtis, espaces publics, parcs et jardins.

A l'occasion de l'intervention en urgence à Magny-en-Vexin à l'automne 2020 qui avait donné lieu à une expertise suivie d'un élagage, un film a été réalisé et que vous pouvez [consulter sur le site internet du Parc.](#)

Dans ce domaine très spécifique des arbres en milieu urbain, les services du Parc n'ont pas la capacité à apporter les réponses à toutes les questions posées. Une expertise extérieure (missionnée et pilotée par la paysagiste-conseil du Parc) est donc parfois nécessaire, notamment lorsqu'elle engage des responsabilités en matière de sécurité des biens et personnes.

Pour des expertises de plus grande ampleur (comme par exemple pour le diagnostic des 790 arbres situés sur l'espace public à Marines), le Parc peut également intervenir via des subventions aux études.

Pour répondre à cet intérêt des communes et profiter de l'automne qui est la saison idéale pour aborder le sujet de la gestion des arbres, la démarche engagée en 2020 a été réactivée en missionnant cabinets experts en gestion des arbres en ville, arboristes et paysagistes, à la fois pour réaliser la conférence-visite qui a eu lieu le 2 décembre, et pour apporter des réponses précises aux questions posées par les communes.

■ **Pour tout renseignement** : Magali Laffond, chargée de mission aménagement et paysage
m.laffond@pnr-vexin-francais.fr - 06 82 43 99 31

[\[retour en haut de page \]](#)

Projet apicole avec la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, FDSEA

La Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles a sollicité le Parc pour une contribution financière dans le cadre de son projet apicole.

L'objectif de ce projet qui a démarré en 2019 est essentiellement de valoriser les pratiques agricoles et de lutter contre « l'agribashing » en recréant et renouant un dialogue de proximité.

Il vise aussi à partager les savoirs techniques agricoles et apicoles, préserver les abeilles domestiques et promouvoir une production apicole locale.

Le principe est d'implanter des ruches autour de parcelles en culture et de gérer les périodes d'intervention sur les cultures en fonction des entrées et sorties des abeilles dans la parcelle, ceci grâce à la pose de « balances connectées » placées sous l'une des ruches. En fonction du poids détecté, on en déduit la présence ou l'absence des butineuses. Ce dispositif est parfois complété par l'implantation de jachères fleuries et mellifères.

Par ailleurs, une campagne de communication grand public est faite par l'installation de panneaux d'information, qui changent selon les saisons.

A l'échelle nationale, 800 exploitants sont engagés dans le dispositif. Dans le Vexin, il y a actuellement une douzaine de parcelles concernées par cette opération, 1 rucher référent à Commeny et des panneaux le long de la Chaussée Jules César.

La FSDEA a sollicité le Parc pour contribuer financièrement à l'opération (achat de balances connectées, réalisation de panneaux supplémentaires...) et promouvoir l'opération.

Compte tenu des missions du Parc sur la biodiversité et de son engagement dans un programme de préservation sur les pollinisateurs sauvages, il serait difficile de ne communiquer que sur l'implantation de ruchers d'abeilles domestiques pour favoriser la biodiversité. En effet, aujourd'hui 50 % de toutes les espèces d'abeilles sauvages européennes sont menacées d'extinction. Or, l'introduction trop massive d'abeilles domestiques contribue au déclin des espèces sauvages par la concurrence des ressources. Mais le Parc se doit aussi d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques et les valoriser pour refaire du lien avec le grand public.

■ **Ainsi, le Parc soutient cette action en :**

- s'assurant de la compatibilité de l'implantation des nouveaux ruchers par rapport à la proximité d'espaces naturels
- complétant la panoplie de panneaux ou en modulant les textes sur les panneaux actuels avec un texte « général » qui fait part de l'existence des pollinisateurs sauvages

- favorisant et valorisant aussi les initiatives d'agriculteurs qui mettent en place des bandes enherbées et des couverts biodiversité
- proposant le cas échéant un protocole de suivi (à définir) des parcelles et de leurs environs avec l'OPIE, via le Comité Scientifique du Parc.

[\[retour en haut de page \]](#)

Etude logistique des circuits courts et de proximité

Le Parc a lancé en juin 2022 une étude d'opportunité pour la mise en place d'une solution logistique permettant d'assurer une distribution efficiente des produits alimentaires locaux sur le territoire. Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation de proximité et de qualité pour la population
- Faciliter la logistique pour les acteurs engagés dans les circuits courts

Cette étude a été confiée au groupement Soliance Alimentaire / Interface Transport.

Dans ce cadre, 48 entretiens ont été menés (dont 16 agriculteurs, 18 distributeurs, 16 intermédiaires...) et plus de 700 formulaires d'enquêtes ont été complétés (42 agriculteurs, 22 intermédiaires / transformateurs, 644 habitants).

L'analyse de ces données donne quelques enseignements clés :

- Pas d'expression explicite de besoin d'un service logistique mais existence de pratiques artisanales de co-livraison
- Des opérateurs de la logistique difficiles à mobiliser
- Attente des « consommateurs engagés » pour le développement de nouveaux débouchés locaux
- Nécessité de structurer l'offre de produits locaux dans les commerces traditionnels
- Un maillage en terme de distribution à réaliser sur certains secteurs

Suite aux pistes de travail proposées lors du Comité de pilotage le 15 novembre dernier, la Commission Permanente a retenu la piste 1 : Accompagnement d'un projet pouvant regrouper des fonctions de logistique, de transformation et de vente dans un espace de type Tiers-lieu, ainsi que deux thèmes à travailler lors des ateliers en début de l'année 2023 :

- Création d'un réseau de points de vente proposant des produits issus du territoire, les rendant identifiables pour les producteurs et les consommateurs
- Plateforme de commercialisation et distribution

[\[retour en haut de page \]](#)

Palmarès du concours photos 2022 : Un Vexin à soi

A l'issue de cette 7e édition, 62 participations ont été soumises au jury le 24 octobre 2022. Des photos variées où se retrouvent aussi bien nature qu'architecture, lieux emblématiques ou plus confidentiels du territoire. Chacun des clichés a illustré à sa façon le lien que peuvent entretenir les participants avec le Vexin français.

A la fin des délibérations, le jury a primé 10 lauréats qui ont su particulièrement retenir son attention aussi bien par leur inscription dans la thématique, leur technique, leur sens artistique et l'émotion transmise par leur cliché. Félicitations aux gagnants et un grand merci à tous les participants !

Mon coin de nature

- 1er prix ex aequo : Didier Massé, Lumière automnale sur le bois Doucet
- 1er prix ex aequo : Marc Breton, Un cormoran en automne
- 2e prix ex aequo : Alain Huet, Arbre solitaire
- 2e prix ex aequo : Gérard Kervadec, Lumière dans le sous-bois

Mon activité vexinoise

- 1er prix : Sébastien Aligand, Collaboration nature
- 2e prix : Alain Mévellec, De Oinville à Brueil

Mon lieu intime

- 1er prix : Gérard Roquette, La chapelle Saint-Robert d'Hédouville
- 2e prix : Michaël Sol, Matin givré à Nucourt

Prix junior (moins de 16 ans)

- 1er prix ex aequo : Pierre Hellec, Ciel de soirée
- 1er prix ex aequo : Noémie Valenchon, Les couleurs du Vexin

■ Découvrez les photos primées : [ici](#)

[\[retour en haut de page \]](#)

Petits moments du Vexin 2022, clap de fin

Benjamin Demailly, Président du Parc, Joëlle Valenchon, Vice-Présidente, déléguée à la culture, l'éducation et la vie locale, et Guy Paris, Président de la Commission Culture, éducation et vie locale, ont co-animé la soirée de restitution des Petits moments du Vexin 2022 qui a eu lieu à la Maison du Parc ce mardi 13 décembre.

Les Petits moments du Vexin" favorisent les rencontres, le partage et la découverte du territoire. Celles-ci sont organisées par et pour les habitants des communes du Parc. Chacune a vocation à améliorer le lien social, enrichir et améliorer la vie dans les communes. Merci aux habitants pour leur participation, leur engagement et leur bonne humeur !

Cette édition 2022 a réuni et concerné :

- 24 initiatives
- 21 communes
- 190 habitants engagés dans la réalisation des initiatives
- 18 associations, 2 communes, 3 collectifs d'habitants porteurs de projets
- 7000 livrets distribués et 250 affiches
- 1230 participants

Ce programme est initié par le Parc naturel régional du Vexin français avec son soutien financier et technique.

■ En savoir plus [ici](#)

[\[retour en haut de page \]](#)

Avant-première sur la programmation 2023 du musée du Vexin français

L'exposition « Oiseaux, Un univers à portée d'observation » se poursuit au musée du Vexin français jusqu'au 3 juillet 2023. Une programmation a été élaborée en lien avec cette thématique.

■ ATELIERS FAMILLES/JEUNE PUBLIC

Réservation obligatoire au 01 34 48 66 00 ou musee@pnr-vexin-francais.fr

- Samedi 28 janvier de 14h à 16h : atelier vannerie, fabrication d'une mangeoire tressée pour les oiseaux avec Christine Ernenwein, vannière
- Mercredi 22 février à 14h30 : fabrication d'une mangeoire
- Mercredi 1er mars à 14h30 : création de stickers anticollisions
- Mercredi 26 avril à 14h30 : atelier oiseau dans son œuf
- Mercredi 3 mai à 14h30 : fabrication d'une cage à oiseaux
- Dimanche 11 juin à 14h30 : atelier « de l'oiseau à l'écriture : une histoire de plumes » avec Sandra Cassarin des Ateliers Lavoisier

■ NUIT DE LA CHOUETTE - Samedi 4 et dimanche 5 mars à la Maison du Parc

Réservation obligatoire au 01 34 48 66 00 ou musee@pnr-vexin-francais.fr

- Samedi : Balade nocturne dans le parc du château et aux alentours commentée par un membre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Rendez-vous à 18h30 à la Maison du Parc
- Dimanche : de 14h à 18h, entrée libre, ateliers en continu, spectacle très jeune public « Le Rêve de la chouette »

■ SORTIES NATURE sur le territoire

Sorties gratuites, réservation obligatoire au 01 34 48 66 00 ou musee@pnr-vexin-francais.fr

- Dimanche 22 janvier à 10h : Domaine de Flicourt à Saint-Martin-la-Garenne, site d'observation ornithologique d'exception, avec un spécialiste de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Dimanche 16 avril à 8h30 : Forêt de Frémenville (Forêt de Galluis) avec un spécialiste de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

■ FETE DE LA NATURE : dimanche 28 mai de 11h à 18h à la Maison du Parc

[\[retour en haut de page \]](#)

La nouvelle lettre d'information Natura 2000 vient de paraître !

Comme chaque année, vous pourrez y retrouver les actualités des trois sites Natura 2000 du Vexin, avec les contrats Natura 2000 en cours, et les suivis naturalistes réalisés.

Dans le traditionnel zoom sur un habitat ou une espèce d'intérêt, nous vous présentons cette année l'habitat "3260", les rivières à renoncules. La rivière Epte est concernée par cet habitat, qui est donc bien représenté sur le site Natura 2000 "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents".

■ Site internet [Natura 2000](#)

■ Contact : a.collignon@pnr-vexin-francais.fr

[\[retour en haut de page \]](#)

Podcast : « Les araignées, si mal aimées »

Invitée par la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine, Christine ROLLARD, enseignante-chercheuse au Museum National d'Histoire Naturelle, a dévoilé les secrets des araignées lors d'une conférence à Bennecourt le 28 octobre dernier.

Que d'idées reçues sur le monde méconnu des araignées ! Ces animaux pourtant fascinants et diversifiés dans leurs modes de vie méritent mieux que la crainte qu'ils inspirent.

■ Découvrez-les [ici](#)

[\[retour en haut de page \]](#)



concept et réalisation maquette : [Christophe MOI](#)